

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
23	20	23

Vote
A l'unanimité

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 21 septembre à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Garancières s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine LESADE, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/09/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la mairie le 17/09/2026.

Présents : Mmes & Mrs Ghislaine LESADE, Pascal MICHELOT, Magali SEYSSSEL, Yanna BONAMY, Cécile PARENT, Sébastien COCHELIN, Françoise MERIAUX, Valentin MICHELOT, Bénédicte LE GUELLAUT, Alexandre SARAZIN, Ambre POENSIN, Frédéric ASTRUC, Franck DENIN, Brigitte ELUAU, Lionel BROS-LACAN, BEAUMES Nathalie, Thimotée WAGNER, Jacqueline CHABANNE, Olivier COTTIN, Catherine HAMET

Absents ayant donné procuration : Mmes & Mrs Camille COLLARD (pouvoir à Françoise MERIAUX), Kelly DA COSTA (pouvoir à Ambre POENSIN), José ALVES MARTINS (pouvoir à Sébastien COCHELIN)

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme Ambre POENSIN

2026/58 – DENOMINATION D'UNE SALLE COMMUNALE ET APPROBATION DE SON REGLEMENT D'UTILISATION

Madame le Maire rappelle que la salle « Echanges » située à côté de la mairie est mise à disposition des associations et qu'elle ne dispose à ce jour d'aucun règlement d'utilisation.

Suite à des incidents récents (réservation non prise en compte, clef détenue par plusieurs personnes...), Madame le Maire signale que le canon de la porte sera changé ce qui obligera les utilisateurs à récupérer la clef en mairie. Les services municipaux auront ainsi une visibilité sur l'utilisation de cette salle.

Enfin, il est proposé de changer la dénomination de la salle et d'établir un règlement d'utilisation.

Madame le Maire explique à l'assemblée que la dénomination d'une salle communale et l'approbation de son règlement d'utilisation relèvent de la compétence du conseil municipal et ce, conformément à l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

Vu le projet de règlement d'utilisation,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

1. Accepte le changement de dénomination de la salle « Echanges »,
2. Dit que la nouvelle dénomination est la suivante : « La salle des Assos »
3. Approuve le règlement d'utilisation de la salle polyvalente « La salle des Assos » annexé à la présente délibération qui prend effet à compter du 22 septembre 2026,
4. Précise que la délibération reste valable sauf délibération contraire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire

Ghislaine LESADE

